



Département  
de la Moselle

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 23

Nombre des Membres  
en fonction : 23

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 22

Convoqués le :

29 mars 2023

VOTE

A l'unanimité

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 4 avril 2023 à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

=====

#### Étaient présents :

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Yannick GROUTSCH, Mme Claire ADAM, M. Richard PERRET, M. Marc BURGUND, M. Christian HANEN, M. Claude BEBON, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, Mme Marielle SANCHEZ, M. Jean-Marc CARLUCCI, Mme Marie-José HANESSE, Mme Sandrine ZELL, Mme Maud HEMONET, M. Jean VELTRI, M. Marc BELEY, M. Georges KRAUS, M. Jean-Jacques NEYHOUSER, M. Alexandre LOCQUET.

#### Absentes excusées :

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE

#### Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Catherine KOCZANSKI a donné pouvoir à Mme Claire ADAM  
Mme Anna GALLETTA a donné pouvoir à Mme Maud HEMONET

Secrétaire de Séance : M. Christian HANEN

=====

### Point 1 – Attribution d'un numéro de voirie impasse de l'Archyre

Madame Catherine BASSOT, Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme, informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'attribuer un numéro impasse de l'Archyre aux nouveaux logements de l'immeuble de la Sarl Groupe ATTILA.

Ce bâtiment, sis sur la parcelle section 2, n° 234, est toujours cadastré 3 rue de la Cheneau alors qu'il se situe impasse de l'Archyre depuis la création de cette impasse.

Il est proposé de lui attribuer le numéro 2 impasse de l'Archyre.

Sur proposition de Madame Catherine BASSOT, Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer le numéro de voirie suivant :

- N° 2 impasse de l'Archyre pour la parcelle section 2 n° 234.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME

SCY-CHAZELLES, le 4 AVR. 2023

Le Maire,

Frédéric NAVROT





Département  
de la Moselle

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 23

Nombre des Membres  
en fonction : 23

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 22

Convoqués le :

29 mars 2023

VOTE

A l'unanimité

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 4 avril 2023 à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

#### Etaient présents :

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Yannick GROUTSCH, Mme Claire ADAM, M. Richard PERRET, M. Marc BURGUND, M. Christian HANEN, M. Claude BEBON, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, Mme Marielle SANCHEZ, M. Jean-Marc CARLUCCI, Mme Marie-José HANESSE, Mme Sandrine ZELL, Mme Maud HEMONET, M. Jean VELTRI, M. Marc BELEY, M. Georges KRAUS, M. Jean-Jacques NEYHOUSER, M. Alexandre LOCQUET.

#### Absentes excusées :

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE

#### Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Catherine KOCZANSKI a donné pouvoir à Mme Claire ADAM  
Mme Anna GALLETTA a donné pouvoir à Mme Maud HEMONET

Secrétaire de Séance : M. Christian HANEN

### Point 2 - Demande de subvention au titre d'un développement des ressources documentaires

M. le Maire expose au conseil municipal que la bibliothèque peut solliciter le soutien financier du Conseil Départemental pour développer ses ressources documentaires et outils d'animation.

Depuis deux ans, grâce à la subvention départementale, les lecteurs et lectrices de la bibliothèque peuvent profiter d'un abonnement papier au Républicain Lorrain. Permettant une fidélisation du public senior, il est proposé de solliciter à nouveau le Conseil Départemental à hauteur de 216 euros, soit 50 % du montant de l'abonnement.

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention de 216 € auprès du Conseil Départemental au titre du développement des ressources documentaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter du département de la Moselle une subvention de 216 € pour le développement des ressources documentaires de la bibliothèque.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
SCY-CHAZELLES, le - 4 AVR. 2023

Le Maire,

Frédéric NAVROT





Département  
de la Moselle

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 23

Nombre des Membres  
en fonction : 23

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 22

Convoqués le :

29 mars 2023

VOTE

A l'unanimité

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 avril 2023 à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

=====

### Etaient présents :

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Yannick GROUTSCH, Mme Claire ADAM, M. Richard PERRET, M. Marc BURGUND, M. Christian HANEN, M. Claude BEBON, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, Mme Marielle SANCHEZ, M. Jean-Marc CARLUCCI, Mme Marie-José HANESSE, Mme Sandrine ZELL, Mme Maud HEMONET, M. Jean VELTRI, M. Marc BELEY, M. Georges KRAUS, M. Jean-Jacques NEYHOUSER, M. Alexandre LOCQUET.

### Absentes excusées :

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE

### Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Catherine KOCZANSKI a donné pouvoir à Mme Claire ADAM  
Mme Anna GALLETTA a donné pouvoir à Mme Maud HEMONET

Secrétaire de Séance : M. Christian HANEN

=====

### Point 3 - Demande de subvention pour la remise à niveau des collections de base

M. le Maire expose au conseil municipal que la bibliothèque bénéficie chaque année du soutien financier du Conseil Départemental pour la remise à niveau des collections de base.

Cette action consiste à renouveler un fonds annuellement afin de présenter des magazines, des ouvrages ou des documentaires récents.

Cette année, le renouvellement va porter sur l'acquisition d'ouvrages de types romans du terroir et livres imprimés en gros caractères pour s'adapter aux publics sujets à la fatigue visuelle, aux troubles de la vision et de la dyslexie. Le montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental s'élève à 1 000 €.

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention de 1 000 € auprès du Conseil Départemental.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter du département de la Moselle une subvention de 1 000 € pour la remise à niveau des collections de base.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
SCY-CHAZELLES, le 4 AVR. 2023

Le Maire

Frédéric NAVROT





Département  
de la Moselle

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 23

Nombre des Membres  
en fonction : 23

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 22

Convoqués le :

29 mars 2023

VOTE

Votes pour : 19  
Votes contre : 3  
(MM. Kraus, Locquet,  
Neyhouser)

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 4 avril 2023 à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

#### Etaient présents :

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Yannick GROUTSCH, Mme Claire ADAM, M. Richard PERRET, M. Marc BURGUND, M. Christian HANEN, M. Claude BEBON, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, Mme Marielle SANCHEZ, M. Jean-Marc CARLUCCI, Mme Marie-José HANESSE, Mme Sandrine ZELL, Mme Maud HEMONET, M. Jean VELTRI, M. Marc BELEY, M. Georges KRAUS, M. Jean-Jacques NEYHOUSER, M. Alexandre LOCQUET.

#### Absentes excusées :

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE

#### Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Catherine KOCZANSKI a donné pouvoir à Mme Claire ADAM  
Mme Anna GALLETTA a donné pouvoir à Mme Maud HEMONET

Secrétaire de Séance : M. Christian HANEN

### Point 4 - Fongibilité des crédits

M. le Maire indique que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des sections.

Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter de l'exécution du budget primitif 2023.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME

SCY-CHAZELLES, le - 4 AVR. 2023

Le Maire,

Frédéric NAVROT





DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 avril 2023 à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

Département  
de la Moselle

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 23

Nombre des Membres  
en fonction : 23

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 22

Convoqués le :

29 mars 2023

VOTE

Votes pour : 19  
Abstentions : 3  
(MM. Kraus, Locquet,  
Neyhouser)

**Etaient présents :**

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Yannick GROUTSCH, Mme Claire ADAM, M. Richard PERRET, M. Marc BURGUND, M. Christian HANEN, M. Claude BEBON, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, Mme Marielle SANCHEZ, M. Jean-Marc CARLUCCI, Mme Marie-José HANESSE, Mme Sandrine ZELL, Mme Maud HEMONET, M. Jean VELTRI, M. Marc BELEY, M. Georges KRAUS, M. Jean-Jacques NEYHOUSER, M. Alexandre LOCQUET.

**Absentes excusées :**

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE

**Absentes ayant donné pouvoir :**

Mme Catherine KOCZANSKI a donné pouvoir à Mme Claire ADAM  
Mme Anna GALLETTA a donné pouvoir à Mme Maud HEMONET

**Secrétaire de Séance :** M. Christian HANEN

**Point 5 - Approbation du compte de gestion 2022**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion est dressé par le comptable public.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le compte de gestion est présenté au conseil municipal pour approbation.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 ;

VU l'instruction budgétaire M 14 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion du Comptable Public pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME

SCY-CHAZELLES, le 4 AVR. 2023

Le Maire

Frédéric NAVROT





Département  
de la Moselle

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 23

Nombre des Membres  
en fonction : 23

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 22

Convoqués le :

29 mars 2023

VOTE

Votes pour : 19  
Abstentions : 3  
(MM. Kraus, Locquet,  
Neyhouser)

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 4 avril 2023 à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

#### Étaient présents :

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Yannick GROUTSCH, Mme Claire ADAM, M. Richard PERRET, M. Marc BURGUND, M. Christian HANEN, M. Claude BEBON, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, Mme Marielle SANCHEZ, M. Jean-Marc CARLUCCI, Mme Marie-José HANESSE, Mme Sandrine ZELL, Mme Maud HEMONET, M. Jean VELTRI, M. Marc BELEY, M. Georges KRAUS, M. Jean-Jacques NEYHOUSER, M. Alexandre LOCQUET.

#### Absentes excusées :

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE

#### Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Catherine KOCZANSKI a donné pouvoir à Mme Claire ADAM

Mme Anna GALLETTA a donné pouvoir à Mme Maud HEMONET

Secrétaire de Séance : M. Christian HANEN

### Point 6 - Approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2022, joint en annexe, arrêté comme suit :

Section Fonctionnement	
Recettes 2022	2 440 704 ,77 €
Excédent n-1	112 309,55 €
Dépenses 2022	2 451 540,13 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) : <b>002</b>	<b>101 474,19 €</b>
Déficit de l'exercice	-10 835,36 €

Section Investissement	
Recettes 2022	1 113 081,94 €
Excédent n-1	-271 840,66 €
Dépenses 2022	616 730,92 €
Résultat de l'exercice	496 351,02 €
Solde de la section d'investissement : Excédent <b>001</b>	<b>224 510,36 €</b>
RAR dépense d'investissement	42 399,86 €
RAR en recette d'investissement	43 000,00 €
Solde RAR	<b>600,14 €</b>

La section d'investissement est excédentaire, il n'est pas nécessaire de couvrir par un versement au compte 1068.

L'excédent de **101 474,19 €** sera inscrit en recette de fonctionnement au compte 002.

Le résultat positif en investissement de **224 510,36 €** sera reporté au compte 001.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-14 ;

VU l'instruction budgétaire M14 ;

VU le compte de gestion adressé par le comptable public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE M. Raymond Franzke, premier adjoint au Maire, en qualité de Président de séance en l'absence de Monsieur le Maire.

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête les résultats.

APPROUVE le report de **224 510,36 €** au compte 001 (excédent)

APPROUVE le report de **101 474,19 €** au compte 002 (excédent)

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
SCY-CHAZELLES, le - 4 AVR. 2023

Le Maire,  
Frédéric NAVROT





SEANCE DU 4 avril 2023 à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

Département  
de la Moselle

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 23

Nombre des Membres  
en fonction : 23

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 22

Convoqués le :

29 mars 2023

VOTE

A l'unanimité

=====

**Etaient présents :**

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Yannick GROUTSCH, Mme Claire ADAM, M. Richard PERRET, M. Marc BURGUND, M. Christian HANEN, M. Claude BEBON, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, Mme Marielle SANCHEZ, M. Jean-Marc CARLUCCI, Mme Marie-José HANESSE, Mme Sandrine ZELL, Mme Maud HEMONET, M. Jean VELTRI, M. Marc BELEY, M. Georges KRAUS, M. Jean-Jacques NEYHOUSER, M. Alexandre LOCQUET.

**Absentes excusées :**

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE

**Absentes ayant donné pouvoir :**

Mme Catherine KOCZANSKI a donné pouvoir à Mme Claire ADAM  
Mme Anna GALLETTA a donné pouvoir à Mme Maud HEMONET

**Secrétaire de Séance :** M. Christian HANEN

=====

**Point 7 - Vote du produit fiscal attendu et des taux des taxes pour 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le vote des taux doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération, même en cas de maintien des taux votés l'année précédente.

Depuis la loi de finances pour 2022, les bases des taux d'imposition de la taxe sur le foncier non bâti sont indexées sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Enfin, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait fixé les taux de taxe d'habitation de 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la TH des résidences principales.

A compter de 2023, les communes et EPCI doivent à nouveau voter le taux de la TH pour ce qui concerne :

- les résidences secondaires ;
- les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non retenus à la CFE ;
- les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'Etat ou des collectivités locales et non exonérés en application du 1° du II de l'article 1408 du CGI ;
- les logements vacants depuis plus de deux ans si le conseil municipal a pris une délibération avant le 28 février de l'année considérée.

Le taux de référence de la TH est celui voté en 2019, soit 13,95 %.

Considérant les dépenses et recettes prévisionnelles du budget primitif pour 2023 et afin de ne pas augmenter la pression fiscale des ménages, il

Taxes	Taux 2022 (pour mémoire)	Taux en 2023	Evolution
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	26,40%	<b>26,40%</b>	<b>0%</b>
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	52,84%	<b>52,84%</b>	<b>0%</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	13.95 % (taux de 2019)	<b>13.95 %</b>	<b>0%</b>

VU le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 13,95 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,40 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,84 %

ESTIME à 1 238 297 € le produit attendu des taxes à taux voté est réparti comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 1 170 048 €
- Taxe foncière (non bâti) : 24 465 €
- Taxe d'habitation : 43 784 €

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME

SCY-CHAZELLES, le 4 AVR. 2023

Le Maire,

Frédéric NAVROT





SEANCE DU 4 avril 2023 à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

=====

Département  
de la Moselle

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 23

Nombre des Membres  
en fonction : 23

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 22

Convoqués le :

29 mars 2023

-----

VOTE

Votes pour : 19

Votes contre : 3

(MM. Kraus, Locquet,  
Neyhouser)

**Etaient présents :**

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Yannick GROUTSCH, Mme Claire ADAM, M. Richard PERRET, M. Marc BURGUND, M. Christian HANEN, M. Claude BEBON, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, Mme Marielle SANCHEZ, M. Jean-Marc CARLUCCI, Mme Marie-José HANESSE, Mme Sandrine ZELL, Mme Maud HEMONET, M. Jean VELTRI, M. Marc BELEY, M. Georges KRAUS, M. Jean-Jacques NEYHOUSER, M. Alexandre LOCQUET.

**Absentes excusées :**

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE

**Absentes ayant donné pouvoir :**

Mme Catherine KOCZANSKI a donné pouvoir à Mme Claire ADAM  
Mme Anna GALLETTA a donné pouvoir à Mme Maud HEMONET

**Secrétaire de Séance :** M. Christian HANEN

=====

**Point 8 - Vote du Budget Primitif 2023**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le budget primitif doit être voté chaque année afin d'engager les dépenses.

Monsieur le Maire propose, après une présentation en séance, d'adopter le budget primitif de l'exercice 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 ;

VU l'instruction budgétaire M 57 ;

VU la proposition du budget adressée aux membres du conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2023 voté par chapitre, en équilibre en dépenses comme en recettes et qui se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 335 927 €
- Section d'investissement : 1 611 336 €

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
SCY-CHAZELLES, le 4 AVR. 2023

Le Maire,

Frédéric NAVROT





Département  
de la Moselle

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 23

Nombre des Membres  
en fonction : 23

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 22

Convoqués le :

29 mars 2023

VOTE

A l'unanimité

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 avril 2023 à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

=====

**Etaient présents :**

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Yannick GROUTSCH, Mme Claire ADAM, M. Richard PERRET, M. Marc BURGUND, M. Christian HANEN, M. Claude BEBON, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, Mme Marielle SANCHEZ, M. Jean-Marc CARLUCCI, Mme Marie-José HANESSE, Mme Sandrine ZELL, Mme Maud HEMONET, M. Jean VELTRI, M. Marc BELEY, M. Georges KRAUS, M. Jean-Jacques NEYHOUSER, M. Alexandre LOCQUET.

**Absentes excusées :**

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE

**Absentes ayant donné pouvoir :**

Mme Catherine KOCZANSKI a donné pouvoir à Mme Claire ADAM  
Mme Anna GALLETTA a donné pouvoir à Mme Maud HEMONET

**Secrétaire de Séance :** M. Christian HANEN

**Point 9 - Subvention au C.C.A.S**

Madame Annick GRATIER de SAINT LOUIS, conseillère déléguée aux affaires sociales, à la petite enfance et au CCAS, explique au conseil municipal que chaque année des crédits sont alloués au Centre Communal d'Action Sociale.

Considérant le résultat excédentaire de l'ordre de 4 500 euros du budget du CCAS, il est proposé de verser une subvention de 1 500 € pour l'année 2023 afin de disposer d'un budget de fonctionnement de l'ordre de 6 000 euros.

Sur proposition de Madame Annick GRATIER de SAINT LOUIS, conseillère déléguée aux affaires sociales, à la petite enfance et au CCAS, il est proposé d'approuver le versement d'une subvention de 1 500 € au C.C.A.S.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention de 1 500 € au C.C.A.S ;

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
SCY-CHAZELLES, le - 4 AVR. 2023

Le Maire

Frédéric NAVROT





Département  
de la Moselle

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 23

Nombre des Membres  
en fonction : 23

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 22

Convoqués le :

29 mars 2023

-----

VOTE

A l'unanimité

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 4 avril 2023 à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

=====

#### Étaient présents :

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Yannick GROUTSCH, Mme Claire ADAM, M. Richard PERRET, M. Marc BURGUND, M. Christian HANEN, M. Claude BEBON, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, Mme Marielle SANCHEZ, M. Jean-Marc CARLUCCI, Mme Marie-José HANESSE, Mme Sandrine ZELL, Mme Maud HEMONET, M. Jean VELTRI, M. Marc BELEY, M. Georges KRAUS, M. Jean-Jacques NEYHOUSER, M. Alexandre LOCQUET.

#### Absentes excusées :

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE

#### Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Catherine KOCZANSKI a donné pouvoir à Mme Claire ADAM  
Mme Anna GALLETTA a donné pouvoir à Mme Maud HEMONET

Secrétaire de Séance : M. Christian HANEN

=====

### Point 10 - Subventions 2023 aux associations

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'examiner les demandes de subventions des différentes associations communales ou extérieures pour l'année 2023.

**Les ateliers musicaux** sollicitent une subvention de 1 000 euros pour participer aux charges de fonctionnement de l'association.

**Les amis du Yoga** sollicitent une subvention de 500 euros pour participer aux charges de personnel de leur fonctionnement.

**Loisirs et Amitiés Sportives** demande une subvention de 600 euros pour aider à maintenir ses activités (zumba, gymnastique douce, sorties communes, moments de convivialité, tout en gardant un niveau de cotisation abordable.

**Les amitiés sigéo-castelloises** sollicitent une aide de 600 euros pour développer la communication autour des activités proposées par l'association et améliorer la signalétique (banderole) du marché aux fleurs.

**L'association Luscyoles** sollicite une aide de 1 000 euros pour participer au financement de leurs activités et plus spécifiquement le Carnaval des enfants avec des animations, spectacles, goûter, gratuits pour les enfants.

**Etincelles** sollicite une subvention de 2 000 euros pour contribuer à permettre l'organisation des manifestations prévues en 2023 telles que la fête du livre ou encore le petit Montmartre,

**L'USEP** sollicite la commune à hauteur d'une participation de 3 euros par enfant de la commune ayant participé aux rencontres sportives organisées. Le montant de la subvention sollicité est de 237 euros.

**La Jul...oise** sollicite la commune pour participer à l'achat de matériels pour permettre et développer ses activités. Il est proposé une subvention d'un montant de 500 €.

La commune souhaite soutenir les actions de l'association '**Une rose, un espoir**' en achetant des roses pour un montant de 200 €.

Ces demandes sont soumises à approbation du Conseil Municipal avec un montant de subvention individualisé pour chaque demandeur.

Les montants alloués sont les suivants :

- Ateliers musicaux : 1 000 euros
- Les amis du Yoga : 500 euros
- Loisirs et Amitiés sportives : 600 euros
- Amitiés sigéo-castelloises : 600 euros
- Luscyoles : 1 000 euros
- Etincelles : 2 000 euros
- USEP : 237 euros
- La Jul...oise : 500 euros
- Une rose, un espoir : 200 euros

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2131-11 ;

VU les demandes des associations ;

Mme ADAM, Mme GRATIER DE SAINT-LOUIS, Mme HÉMONET, Mme ZELL et M. BELEY sont sortis, n'ont pas participé aux échanges ni au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à verser les subventions aux associations visées ci-dessus avec le montant de subvention propre à chacune pour un montant total de 6 637 euros.

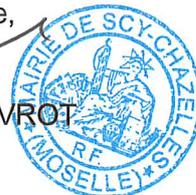
AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement des subventions.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
SCY-CHAZELLES, le 4 Aout 2023

Le Maire,

Frédéric NAVROT





Département  
de la Moselle

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 23

Nombre des Membres  
en fonction : 23

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 22

Convoqués le :

29 mars 2023  
-----

VOTE

A l'unanimité

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 avril 2023 à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

**Étaient présents :**

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Yannick GROUTSCH, Mme Claire ADAM, M. Richard PERRET, M. Marc BURGUND, M. Christian HANEN, M. Claude BEBON, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, Mme Marielle SANCHEZ, M. Jean-Marc CARLUCCI, Mme Marie-José HANESSE, Mme Sandrine ZELL, Mme Maud HEMONET, M. Jean VELTRI, M. Marc BELEY, M. Georges KRAUS, M. Jean-Jacques NEYHOUSER, M. Alexandre LOCQUET.

**Absentes excusées :**

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE

**Absentes ayant donné pouvoir :**

Mme Catherine KOCZANSKI a donné pouvoir à Mme Claire ADAM  
Mme Anna GALLETTA a donné pouvoir à Mme Maud HEMONET

**Secrétaire de Séance :** M. Christian HANEN

**Point 11 – Approbation des tarifs de location pour une salle sise à la  
Maison des Associations**

Madame Adam, adjointe au maire en charge des associations, affaires scolaires et du tourisme, rappelle au conseil municipal que la salle occupée précédemment par le docteur FANARA est désormais libre. Cette salle, située au dernier étage du bâtiment, pourrait être louée.

A cet effet, il est proposé de fixer des tarifs de location et les cautions de cette salle.

Tarif demi-journée et soirée	Tarif jour
100 €	200 €

Les montants des cautions pour une réservation sont les suivants :

- 100 € en cas de ménage non réalisé ou mal exécuté ;
- 500 € en cas de dégradations constatées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs de location et des cautions relatifs à la location de la salle de réunion sise au dernier étage de la maison des associations comme indiqué ci-dessus.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME

SCY-CHAZELLES, le 4 AVR. 2023  
Le Maire,

Frédéric NAVROT





DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 avril 2023 à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

Département  
de la Moselle

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 23

Nombre des Membres  
en fonction : 23

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 22

Convoqués le :

29 mars 2023

VOTE

A l'unanimité

**Etaient présents :**

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Yannick GROUTSCH, Mme Claire ADAM, M. Richard PERRET, M. Marc BURGUND, M. Christian HANEN, M. Claude BEBON, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, Mme Marielle SANCHEZ, M. Jean-Marc CARLUCCI, Mme Marie-José HANESSE, Mme Sandrine ZELL, Mme Maud HEMONET, M. Jean VELTRI, M. Marc BELEY, M. Georges KRAUS, M. Jean-Jacques NEYHOUSER, M. Alexandre LOCQUET.

**Absentes excusées :**

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE

**Absentes ayant donné pouvoir :**

Mme Catherine KOCZANSKI a donné pouvoir à Mme Claire ADAM  
Mme Anna GALLETTA a donné pouvoir à Mme Maud HEMONET

**Secrétaire de Séance :** M. Christian HANEN

**Point 12 – Retrait de délibérations**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 27 septembre 2022, a voté deux délibérations relatives à des ventes foncières :

- la délibération numérotée 10 relative à la vente à M. Frédéric Hermann d'une parcelle cadastrée section 5, numéro 250 et à M. Arnaud Laurent des parcelles cadastrées section 5, numéros 248 et 249.
- la délibération numérotée 11 relative à la vente à M. Christophe Meyer et Mme Delphine Queste des parcelles cadastrées section 4, numéros 332, 334 et 128 et à M. Eric Ominetti des parcelles cadastrées section 4, numéros 331 et 106.

Ayant eu connaissance d'un recours en annulation déposé au tribunal administratif de Strasbourg, les acquéreurs ont souhaité, à leur demande, renoncer à l'achat de ces parcelles. Ainsi, il est proposé de retirer les délibérations susmentionnées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

RETIRE la délibération numérotée 10 de l'ordre du jour du conseil municipal du 27 septembre 2022 relative à la vente à M. Frédéric Hermann d'une parcelle cadastrée section 5, numéro 250 et à M. Arnaud Laurent des parcelles cadastrées section 5, numéros 248 et 249.

RETIRE la délibération numérotée 11 de l'ordre du jour du conseil municipal du 27 septembre 2022 relative à la vente à M. Christophe Meyer et Mme Delphine Queste des parcelles cadastrées section 4, numéros 332, 334 et 128 et à M. Eric Ominetti des parcelles cadastrées section 4, numéros 331 et 106.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME

SCY-CHAZELLES, le 4 AVR. 2023

Le Maire,  
Frédéric NAVROT

